



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4344^e séance

Mardi 3 juillet 2001, à 17 h 40

New York

<i>Président :</i>	M. Wang Yingfan	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Ahsan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 5 de la résolution 1330 (2000) (S/2001/505)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 17 h 40.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en chinois*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juin 2001. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Chowdhury pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 5 de la résolution 1330 (2000) (S/2001/505)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 5 de la résolution 1330 (2000), document S/2001/505.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2001/652, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2001/652) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1360 (2001).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il est vital que le Conseil de sécurité décide de maintenir le programme humanitaire en Iraq en vigueur pour une phase supplémentaire. Le programme réalise un travail très important et utile, et contribue sensiblement à l'amélioration de la vie des Iraquiens ordinaires. Nous saisissons cette occasion pour saluer le travail du Directeur exécutif et de son personnel à New York et sur le terrain, et leur exprimer notre appui sincère face aux difficultés que nous pouvons tous facilement imaginer.

Le Royaume-Uni regrette que le Conseil de sécurité n'a pas pu se mettre d'accord sur une nouvelle série d'arrangements pour apporter d'autres améliorations substantielles au programme humanitaire, notamment en libérant considérablement l'entrée de biens en Iraq. Nous rappelons que les principes de notre nouvelle approche ont été adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil dans la résolution 1352 (2001). A la suite de l'adoption de cette résolution, les détails de nos propositions ont été discutés en profondeur et affinés, et quatre membres permanents du Conseil sont maintenant d'accord sur la liste d'articles soumis à examen.

Comme l'a montré la séance officielle de la semaine dernière, les États Membres de l'ONU sont largement persuadés qu'il est temps de procéder à la mise en oeuvre de nouvelles modalités, telles que celles que nous avons proposées. Il n'y a aucune bonne raison de retarder leur mise en oeuvre.

Notre approche ne se substitue pas à des progrès sur les questions plus larges. Nous restons prêts à discuter de la mise en oeuvre de la résolution

1284 (1999). Mais jusqu'à ce jour, il n'y a aucun signe d'une volonté de l'Iraq à envisager de coopérer pour respecter ses obligations au titre de cette résolution – ou en fait des autres résolutions. L'Iraq refuse systématiquement d'envisager le retour des inspecteurs en désarmement des Nations Unies. Pourquoi donc retarder l'adoption d'améliorations du programme humanitaire?

Je voudrais exprimer notre vive et constante préoccupation face au refus impardonnable de l'Iraq de coopérer davantage pour régler la question des prisonniers portés disparus et des biens koweïtiens volés.

Très simplement, notre proposition de nouvelles mesures aiderait le peuple iraquien. Elles auraient donné lieu à un avantage immédiat, qui doit donc être retardé. Le Royaume-Uni continuera donc de s'efforcer de régler les questions en suspens avec les membres du Conseil dans l'espoir de présenter dès que possible notre nouvelle approche. Tout retard supplémentaire à la perspective d'améliorations effectives dans l'économie civile iraquienne serait en l'occurrence injustifiable.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont beaucoup fait pour adopter un projet de résolution différent aujourd'hui, un projet qui aurait bénéficié au peuple iraquien et à la région du Golfe. Nous aurions pu, et le Conseil aurait dû, faire mieux et nous savons tous pourquoi cela n'a pas été possible. Notre proposition est simple: lever les contrôles sur le commerce purement civil, tout en maintenant l'attention sur les biens et technologies militaires qui doivent être contrôlés, afin que l'Iraq ne puisse pas reprendre ses programmes d'armes de destruction massive ou menacer ses voisins.

Nous avons obtenu un succès considérable. La résolution 1352 (2001) a obtenu le consensus du Conseil sur les éléments clefs d'une nouvelle approche, qui servirait de passerelle entre la situation actuelle et le jour où l'Iraq appliquera la résolution 1284 (1999) et toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil. Mais l'Iraq veut clairement voir cette approche bloquée et préfère le statu quo avec le programme humanitaire et de façon générale.

Il existe un large appui au sein du Conseil en faveur d'un effort des États-Unis et du Royaume-Uni pour appliquer cette proposition, et nous continuerons dans ce sens. La semaine dernière, après un mois de

discussions approfondies, nous avons établi la liste d'articles soumis à examen, qui est décisive dans la nouvelle approche. Cette liste est soutenue par quatre des cinq membres permanents, et elle mérite d'être appuyée par tous les membres du Conseil, y compris la Russie. C'est la mesure vitale pouvant assurer une base à l'adoption du projet de résolution du Royaume-Uni. Ce projet de résolution restera activement à l'examen, et le Conseil devrait l'adopter dès que possible.

Il apparaît que l'accord au Conseil pour changer radicalement notre approche à l'égard de l'Iraq est non seulement souhaitable, mais réalisable. Il aurait dû être adopté aujourd'hui, n'eût été la menace d'un veto. Mais un veto aurait arrêté notre travail et constituerait une victoire pour l'Iraq. Ma délégation a donc approuvé le maintien en vigueur du programme « pétrole contre nourriture », tout en consolidant le succès que nous avons déjà obtenu.

Nos réserves ne découlent pas d'un manque d'engagement ou de conviction à l'égard du programme « pétrole contre nourriture » ou du travail remarquable accomplis par les Nations Unies pour réaliser ce programme, qui nous paraît représenter de nobles idéaux et un travail extraordinaire de la part du Directeur du programme et de ses collègues. Note déception vient plutôt du fait que nous, le Conseil, avons perdu pour le moment.

Les plus grands perdants dans cette incapacité à aller de l'avant ne sont pas le Royaume-Uni, les États-Unis ou la majorité des membres du Conseil favorables à la nouvelle approche. Les plus grands perdants sont en fait le peuple iraquien. Les révisions que nous proposons auraient facilité les échanges et accéléré le commerce, et elles auraient amélioré le sort du peuple iraquien.

Nous profiterons de la période nous séparant de la prochaine prorogation pour essayer de convaincre du bien-fondé de notre approche. Nous avons fait des progrès considérables et sommes presque parvenus à un accord, et il ne faut pas laisser le terrain à Bagdad. Ma délégation a commencé cet effort en cherchant à rétablir un consensus au sein du Conseil qui aiderait le peuple iraquien et assurerait une attitude ferme face à la capacité de l'Iraq de menacer ses voisins. Notre meilleure arme est l'unité du Conseil, et cette prorogation donne plus de temps à ceux qui approuvent notre approche afin qu'ils nous aident à obtenir un appui en vue d'atteindre cet objectif.

M. Mejdoub (Tunisie) (*parle en arabe*) : Nous appuyons le projet de résolution qui vient d'être adopté et qui intègre le maintien en vigueur durant cinq mois du programme « pétrole contre nourriture ». Notre appui est dicté par la position constante de la Tunisie sur la question de l'Iraq : nous avons toujours affirmé la nécessité d'adopter une approche globale, qui tienne compte de tous les aspects de la question, en vue d'améliorer la situation humanitaire du peuple iraquien et de progresser sur la voie d'un règlement adéquat de la question.

Les débats publics du Conseil de sécurité et les négociations au sein de cet organe montrent que les effets des sanctions imposées contre l'Iraq ne se limitent pas aux frontières iraqiennes, mais touchent également les pays voisins et d'autres pays de la région. Il importe donc que le Conseil de sécurité adopte une approche nouvelle qui ouvre la voie à une solution de consensus basée sur une vision globale tenant compte des problèmes liés à la situation humanitaire en Iraq, de ses répercussions sur les pays voisins ainsi que des autres questions en suspens.

En soutenant le projet de résolution qui vient d'être adopté, la Tunisie souligne la nécessité d'utiliser la nouvelle période de maintien en vigueur du programme humanitaire pour approfondir les récentes discussions, afin de réfléchir sérieusement aux moyens de trouver une solution globale au problème dans tous ses aspects et dimensions, et d'agir sur cette base, dans un cadre de consultations constructives et de consensus.

Dans ce contexte, nous demandons la reprise d'un dialogue complet entre le Secrétaire général et l'Iraq, parce que nous croyons que cela représente un moyen important dont nous ne pouvons nous passer, et est indispensable pour faire progresser nos travaux sur la question iraquienne.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeurera saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 55.